

/

# **Ateliers du statut et formations sur la réglementation retraite : une programmation 2019 renouvelée et élargie au plus près de l'actualité statutaire**

Le Centre de gestion vous propose des ateliers afin de vous accompagner et de gagner en opérationnalité sur différents sujets d'actualité. Ces ateliers ont été conçus sur une journée, les thématiques ont été choisies en fonction de la fréquence des sollicitations des collectivités.

Ainsi pour le premier semestre 2019, vous sont proposés 4 ateliers du statut et 2 ateliers formation retraite.

- **Le 17 janvier 2019 : « Les moyens humains du droit syndical, gestion des autorisations spéciales d'absence et décharges d'activité de service »**  
Seront abordés les différents droits liés au crédit du temps syndical, les conditions d'éligibilité à l'octroi de ces droits, les règles de calcul et d'attribution, la situation de l'agent lors du bénéfice de ces droits ainsi que les prérogatives de l'employeur.
- **Le 21 février 2019 : « Construire une délibération instaurant le RIFSEEP »**  
Seront abordés le cadre juridique du régime indemnitaire, le principe et la transposition du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale, les étapes préalables à la rédaction d'une délibération par le biais d'un cas pratique d'identification et de cotation des postes pour élaborer concrètement une délibération sur le RIFSEEP.
- **Le 16 mai 2019 : « Le C.I.T.I.S et la saisine de la commission de réforme »**  
Le projet de décret sur le Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS) est sur le point de paraître, il apporte de considérables évolutions en matière de traitement de l'accident de service et de la maladie professionnelle : délais de déclaration et d'instruction, régime de rémunération applicable, taux d'IPP des M.P hors tableau, rôle du médecin de prévention.
- **Le 20 juin 2019 : « Comment maîtriser la saisine du Comité médical départemental pour mieux gérer les congés maladie »**  
Seront abordés les différents congés de maladie, leurs procédures d'octroi, leurs durées, la rémunération de l'agent, les obligations de l'employeur vis-à-vis de l'agent et la saisine de l'instance médicale ainsi que la situation liée à la gestion de la fin des droits à congé.

**Le service partenariat CNRACL du Centre de gestion vous propose :**

- **Les 28 mars et 19 avril 2019 « Atelier de formation sur la réglementation retraite »**  
Cet atelier s'adresse aux gestionnaires Ressources humaines débutants ou confirmés puisque seront abordés les notions de bases, les différents types de pension ainsi que les dernières modifications relatives à la réglementation retraite.

Pour plus de renseignements, le service Partenariat CNRACL se tient à votre disposition par téléphone au 01.64.14.17.59 ou courriel : [cnrACL@cdg77.fr](mailto:cnrACL@cdg77.fr).

Retrouvez le contenu de chaque atelier ou téléchargez le bulletin d'inscription après signature de la convention unique 2019 sur notre site « [Prestations/formations](#) »..